Conférence Territoriale PSF
Jeudi 15 mai 2025
Visioconférence TEAMS 19h

Participants : Jean-Luc Rigaut (Vice-Président FFCK), Daniel Lafitte (Président CRCKNA), Fabienne Habrioux (Vice-Présidente CRCKNA), Frédérique Merle (Vice-Présidente CRCKNA), Sébastien Choplin (Trésorier Adjoint CRCKNA), Micheline Beloeil (Trésorière CRCKNA), Jean-Bernard Lacave (Président CDCK64), Philippe Niquet (Président CDCK 86), *Claude Fayoux (CDCK86)*, Frédéric Boob (Président CDCK 16), Philippe Vallaeys (Président CDCK24), Stéphanie Rivière (Présidente CDCK47)

Techniciens : Alexandra Vigoureux (FFCK), Dominique Massicot (CTFR CRCKNA)

⇨ 5 représentants du Bureau du CRCKNA et 5 CDCK présents – 51 voix

Ouverture de la Conférence par Fabienne Habrioux.

Déroulement de la Conférence :
L'étude des dossiers est réalisée dans l'ordre suivant :

- ⇨ Proposition d'affectation par le CRCK
- ⇨ Proposition des dossiers CDCK
- ⇨ Proposition des dossiers des clubs par les CDCK.

Le principe du consensus est à privilégier ; la possibilité d'une prise de décision par vote existe selon la répartition des voix suivante :

1. Chaque membre présent du bureau du CRCK y compris le Président du CRCK dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre de Départements représentés lors de la réunion.
2. Le Président du CRCK dispose d'une voix supplémentaire.
3. Chaque représentant de CDCK dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre de membres du bureau du CRCK présents incluant le Président.

Eléments de contexte :

La campagne 2025 est soumise à une relative stabilité pour le territoire de la Nouvelle Aquitaine, avec une enveloppe attribuable globale de 143 123 € contre une enveloppe attribuable globale de 143 867 € en 2024.

A noter la mise en place d'une part sanctuarisée de 48 047 € spécifiquement orientée vers des actions handikayak et de féminisation de la pratique. La part territorialisée restante est donc de 95 076 € pour l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine.

Présentation des éléments chiffrés :

Niveau de structure	Montant demandé	Enveloppe Territoriale disponible	Evolution 2024
CRCKNA	61 000,00 €	37 499,00 €	- **11 %**
Ensemble des CDCK	66 450,00 €	34 340,00 €	- **10 %**
Ensemble des clubs	153 727,00 €	71 284,00 €	**+ 3 %**
TOTAL	**281 177,00 €**	**143 123,00 €**	

Dossier CRCKNA présenté et validé en Comité Directeur

Le détail des actions présentées par le CRCKNA nécessite une proposition d'arbitrage préalable avant l'arbitrage définitif qui sera effectué par le national

6 actions déposées :

EC-1 Lutte contre les violences : 2 000 € => proposition d'arbitrage à : **1 733 €**
DP1 Formation : 9 000 € => proposition d'arbitrage à : **5 000 €**
DP4 Animation sportive jeune : 27 000 € => proposition d'arbitrage à : **15 000 €**
DP8 Sites de pratique : 7 000 € => proposition d'arbitrage à : **3 800 €**
DP11 Féminisation : 9 000 € => proposition d'arbitrage à : **7 977 €**
DP10 Handikayak : 5 000 € => proposition d'arbitrage à : **3 989 €**

Structure	Montant demandé	Enveloppe disponible	Montant total proposé
CRCKNA	61 000,00 €	37 499,00 €	37 499,00 €*

**L'arbitrage définitif de cette somme et sa répartition sur les actions est du ressort de la FFCK*

Dossier des CDCK

La totalité de l'enveloppe CDCK est consommée ; Tous les CDCK n'ont pas déposé d'actions sanctuarisé – des CDCK ont déposé par ailleurs des actions inférieures à 750 euros, donc non retenues. La Creuse a fait des demandes en dessous des seuils minimaux tout comme la Gironde. Les demandes inférieures à 750 euros par action ne sont pas recevables et sont donc écartées.

Structure	Montant demandé	Montant total proposé
CDCK16	5 000,00 €	4 300,00 €
CDCK 17	5 500,00 €	2 500,00 €
CDCK 19	12 250,00 €	3 433,00 €
CDCK 23	1 000,00 €	0,00 €
CDCK 24	4 500,00 €	3 800,00 €
CDCK 33	5 700,00 €	3 600,00 €
CDCK 40	0,00 €	0,00 €
CDCK 47	7 500,00 €	2 400,00 €
CDCK 64	8 000,00 €	7 002,00 €
CDCK 79	0,00 €	0,00 €
CDCK 86	17 000,00 €	7 305,00 €
CDCK 87	0,00 €	0,00 €
Total	**66 450,00 €**	**34 340,00 €**

⇨ **Eligibilité des dossiers validée.**

⇨ **Validation des propositions par consensus.**

Dossier des clubs

Répartition des montants en fonction de la « valeur club » transmise par la FFCK – cette valeur ne repose pas sur le nombre de licenciés du club. La Conférence Territoriale s'est efforcée de proposer un montant supérieur à la « valeur club ».
A noter le cas particulier de La Grange (40) : ils sont enregistrés comme membre agréé or un membre agréé ne peut bénéficier du PSF – situation administrative à clarifier pour les années futures car la structure avait pu bénéficier du PSF l'année dernière.
A la demande du CDCK de la Vienne un arbitrage a été réalisé sur les clubs de la Vienne. Le projet d'action du CKC Poitevin a été arbitré étant moins sécurisé sur les thématiques handikayak et féminisation.

Souhait que dans le futur, les structures qui ont un grand nombre de licenciés soient mieux prises en compte dans la valeur des structures.

Structure	Montant demandé	Montant proposé
ANGOULEME CANOE KAYAK	3 000 €	2 000 €
CLUB NAUTIQUE ROCHEFORTAIS	5 192 €	3 000 €
TEO PIROGUE	1 880 €	1 500 €
KAYAK CLUB DE TULLE	5 150 €	2 250 €
CANOE KAYAK UZERCHE	10 000 €	3 000 €
CLUB CANOE KAYAK AUBUSSON	3 000 €	1 500 €
UNION SPORTIVE NEUVICOISE DE CANOE KAYAK	7 250 €	3 750 €
GALO PORT SAINTE FOY	4 500 €	1 950 €
CANOE KAYAK SAINT ANTOINAIS	7 000 €	2 750 €
A.L. MARSAC SUR L'ISLE	8 000 €	4 300 €
ALP GNP PERIGUEUX	9 500 €	2 750 €
CANOE KAYAK SPORT LIBOURNE	10 400 €	6 400 €
E.N.B.C.K. BORDEAUX	8 000 €	4 000 €
S.A.M.C.K. MERIGNAC	2 606 €	1 500 €
E.S. BLANQUEFORTAISE	1 500 €	1 500 €
GUJAN MESTRAS PAGAIE CLUB	2 074 €	1 850 €
LA GRANGE	2 000 €	0 €
CANOE KAYAK LE MAS D'AGENAIS	3 000 €	1 500 €
CANOE KAYAK VAL D'ALBRET	9 000 €	1 500 €
CANOE KAYAK VILLENEUVE sur LOT	4 000 €	2 000 €
ORTHEZ NAUTIQUE C.K.	9 500 €	4 500 €
PAU CANOE-KAYAK CLUB UNIVERSITAIRE	13 000 €	6 534 €
CANOE KAYAK CLUB POITEVIN	1 500 €	0 €
CANOE KAYAK VIVONNE LES PAGAYOUS	5 000 €	4 250 €
C.S.A.D.C CHATELLERAULT Section Canoe Kayak	8 000 €	3 250 €
VALLEE VONNE CANOE KAYAK	2 100 €	1 000 €
CHAUVIGNY VALDIVIENNE CANOE KAYAK	1 500 €	1 000 €
AIXE CANOE KAYAK	6 075 €	1 750 €
Total	**153 727 €**	**71 284 €**

Commentaires : Les CDCK ont été sollicité sur les propositions en amont de la Conférence Territoriale.

Charente : Accord du CDCK16 pour les attributions => proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de Charente par consensus

Charente-Maritime : proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de Charente-Maritime par consensus

Corrèze : proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de Corrèze par consensus

Creuse : proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de Corrèze par consensus

Dordogne : Accord du CDCK24 pour les attributions => proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de Dordogne par consensus

Gironde : proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de Gironde par consensus

Landes : proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs des Landes par consensus

Lot et Garonne : proposition d'attribution présentée, suivi des recommandations du CDCK 47 :

Validation de la proposition pour les clubs du Lot et Garonne par consensus

Pyrénées Atlantiques : proposition d'attribution présentée, suivi des recommandations du CDCK 64:

Validation de la proposition pour les clubs des Pyrénées Atlantiques par consensus

Deux-Sèvres : pas de dossier déposé

Vienne : proposition d'attribution présentée, suivi des recommandations du CDCK 86 :

Validation de la proposition pour les clubs de la Vienne par consensus

Haute-Vienne : proposition d'attribution présentée :

Validation de la proposition pour les clubs de Haute-Vienne par consensus

⇨ **Les propositions d'attribution demeurent à valider par le Comité Exécuti. L'attribution officielle sera effectuée au final par l'Agence Nationale du Sport sur proposition de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie.**

Félicitation de la part du Vice Président de la FFCK pour la qualité des échanges et du travail effectué malgré un délais contraint.

La séance est levée à 20h20

Rapporteur de séance : D. Massicot

D. LAFITTE

Le Président du CRCKNA :
D LAFITTE

Le Vice-Président de la FFCK :
JL RIGAUT

Jean-Luc RIGAUT